



**WEEK-END
K'DO**

Vive l'Indépendance du 27 au 28 avril 2013
Appelez vers les autres réseaux au Togo

à **55** F TTC /min

Pour en savoir plus, rendez-vous dans tous les Espaces Telecom ou appelez le 112.



**RDV la semaine prochaine
pour d'autres surprises !**

N°598

**du 26
AVRIL
2013**



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 A Kpalimé cette semaine

**Débats
autour de
la qualité
du sel
alimentaire**

P.3 Affaire Gnassingbé Kpatcha & Autres contre la République togolaise

Les 9 points qui ont fait rabattre le délibéré de la Cour de justice de la CEDEAO

P.4 Commercialisation des produits
de rente 2012-2013

**La demande du café
togolais a flambé au
second trimestre**



Juge Awa Nana Daboya, Présidente de la Cour de Justice de la CEDEAO

P.3 Marché de fourniture de bâchettes pour
formation de ballots de coton graine

**Mainlevée de la mesure
de suspension de
l'attribution provisoire
imposée à la NSCT**

P.3 Publication des rapports sur l'origine et la cause des incendies des marchés

**Le Procureur Poyodi y
voit une prime pour
son enquête en cours**

P.7 Mise en œuvre du PADAT au Togo

**On est sur une
bonne lancée !**



Pour devenir EPIQ, tape *143*1# (souscription à 100 F).
Tu n'es pas encore Moov? Récupère-toi vite une puce Moov !

**epiq
nation
FRIDAY**

**Promo flash 26 avril !
1h d'internet à 150 FCFA.
Envoyez «free» au 3131 (coût 150 F)**

**moov
no limit**

Epiq Nation Togo

www.epiqnation.tg

etisalat

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28



DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO (TOGO TELECOM)

Acquisition des Matériels et Mobiliers pour le Personnel Appel d'Offres National N°065/TGT/DG/DML/PRMP

Date de lancement de l'Avis : **26 avril 2013**

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des Matériels et Mobiliers pour le personnel.

1. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).
2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou adresser de correspondances à l'attention de :

Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne Responsable des Marchés à TOGO TELECOM,
Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO
Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13 69
Numéro de télécopie : +228.22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous tous les jours ouvrables de **07 h à 11h30 et de 15h à 17h00**.

4. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA:

- a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA:

- a) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;
- b) Attestation de non faillite (original) datant de moins de 3 mois ;
- c) Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;
- d) L'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation (pour les marchés antérieurs réalisés au Togo à compter de septembre 2011).

5. Pour être qualifiés, les candidats devront :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières ;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au

moins à la moitié de son offre financière.

6. Le délai d'exécution du marché est de **Sept (07)** mois à compter de la notification du marché.
7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé – Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail : spdggt@togotelecom.tg

Site Web: www.togotelecom.tg

8. Le paiement du coût du dossier se fera par chèque ou en espèces.
9. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

Les offres devront être déposées, sous plis fermé, au plus tard le **28 mai 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

10. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **28 mai 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez-de-chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

12. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant et qui satisfait aux conditions de qualification requises.

**Le Directeur Général,
Pétchétiadi BIKASSAM**

Affaire Gnassingbé Kpatcha & Autres contre la République togolaise Les 9 points qui ont fait rabattre le délibéré de la Cour de justice de la CEDEAO

Pater Late

Fortement médiatisée à Lomé par la partie requérante, la décision attendue de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) a été une nouvelle fois reportée au 14 mai prochain. Réunie le 18 avril dernier à Abuja au Nigeria, la Cour – composée en la circonstance des juges Awa Nana Daboya, présidente, Benfeito Mosso Ramos, Hansine N. Donli, Clotilde Medegan Nougbo et Eliam M. Potey, membres – a analysé le dossier «Affaire Gnassingbé Kpatcha & Autres C/ la République togolaise» et dit y avoir lieu de rabattre le délibéré. Et pour cause, elle juge bon d'entendre les parties sur neuf (9) points nécessitant des éclaircissements : 1) la liste exacte et nominative des requérants par rapport à la requête introductive d'instance du 22 juin 2011 et à la requête additionnelle rectificative du 19 décembre 2011 et, partant, le nombre exact de requérants dans l'affaire. 2) des précisions sur la constitution d'avocats/conseils aux requérants, celle-ci est-elle obligatoire et à quelle phase ? Dès l'instruction, sous quelle forme ? Est-ce sous forme de liberté de constituer conseil ou d'obligation pour l'Etat d'en nommer d'office ? Ou à la phase du jugement ? Au cours du procès pénal, qui sont les requérants qui n'ont pas bénéficié d'assistance d'avocats et pour quels motifs. 3) y a-t-il eu une demande/décision de



Juge Awa Nana Daboya, Présidente de la Cour de Justice de la CEDEAO

l'Assemblée nationale togolaise portant refus de la levée de l'immunité parlementaire de M. Kpatcha ; si oui, la produire ; si non, éclairer la Cour sur les motifs de la non-levée de son immunité parlementaire. 4) sur l'effectivité des conseils/avocats des requérants pendant le procès, expliquer dans quelles mesures les requérants ont bénéficié de l'assistance effective d'avocats, si non expliquer pourquoi ils n'en ont pas bénéficié. 5) à quel instrument juridique se réfèrent les requérants pour indiquer qu'ils ont droit au libre choix de leur médecin ? Le Togo est-il signataire de cet instrument ? 6) la Cour souhaiterait avoir des bases ou indicatifs suivant lesquels le conseil des requérants évalue les préjudices pour en

solliciter réparation. 7) le rapport de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) fait-il une distinction entre les catégories de préjudices et par individu pour chacun des requérants ; produire cette distinction le cas échéant. 8) qui sont les requérants qui n'ont pas été entendus par la CNDH et pourquoi ? 9) il est nécessaire de produire le rapport portant constat des médecins qui ont eu à examiner les requérants ayant subi des violences physiques à caractères inhumains tels que conclut le rapport de la CNDH.

En clair, c'est la réouverture des débats qui est ordonnée. Tour à tour, le conseil de Gnassingbé Kpatcha & autres et celui de l'Etat togolais devront passer devant les juges

pour se défendre, argument contre argument. Ce qui sera de nature à amener la Cour communautaire à prendre une décision juste. Les requérants ayant posé un problème de violation de leurs droits à l'occasion du procès pour atteinte à la sûreté de l'Etat. A coup sûr, le conseil des requérants a dû brandir beaucoup d'éléments.

Pour rappel, après le verdict de la Cour suprême togolaise du 15 septembre 2011 condamnant entre autres Gnassingbé Kpatcha pour vingt ans d'emprisonnement ferme avec déchéance civique, le pouvoir de Lomé a saisi la Commission nationale des droits de l'homme afin qu'elle diligente une enquête impartiale et indépendante sur les allégations de torture faites à la barre en septembre 2011, durant le procès pour complot contre la sûreté de l'Etat d'avril 2009. Il donnait ainsi suite à la recommandation de la Cour suprême qui avait estimé, à l'issue du procès, ne pas avoir suffisamment de preuves pour se prononcer sur ces allégations de tortures. Finalement, on pouvait lire dans le rapport final de la CNDH du 15 février 2012 que «à la lumière des faits, la Commission constate qu'il a été commis sur les détenus des actes de violence physique et morale à caractère inhumain et dégradant. La Commission n'a pas pu toutefois établir que ces actes ont été commis sur instruction des autorités de tutelle desquelles relèvent les structures où ces personnes ont été détenues».

VERBATIM Par Eric J.

Fidélité

Au cours de la semaine qui s'écoule doucement, un des vieux militants de l'Union des forces de changement, Ufc, a tenu une conférence de presse pour annoncer son retour définitif au bercail. Il s'agit de Forson Papavi qui, devant la presse a justifié son acte par le retour à un climat de paix dans le pays.

Monsieur Forson a raconté à ses interlocuteurs les raisons qui l'ont poussé à quitter son pays sur la pointe des pieds, sa vie d'exilé et ses projets futurs.

En réalité, selon Papavi, il s'est retrouvé de l'autre côté des frontières de son pays avec un groupe important de jeunes militants de l'opposition au lendemain de douloureux événements. Il aura erré pendant trois années dans son pays hôte, le Bénin. «Ces événements malheureux et la chasse à l'homme ont poussé beaucoup de Togolais à l'exil, mais fort heureusement n'ont pas pu couper le cordon ombilical qui nous lie à la terre de nos aïeux.» dira-t-il.

Après des moments difficiles, la porte du Canada s'est ouverte à lui et il en a saisi l'occasion pour y trouver une terre d'asile. Tout pour lui n'a pas été rose. Cependant, il a trouvé un équilibre de vie.

Aujourd'hui, avec l'apaisement du climat sociopolitique, il a pris la décision de rentrer au bercail. «C'est avec une grande émotion que je me retrouve aujourd'hui parmi vous... Au moment où je quittais le Togo pour mon exil canadien, ces genres de rencontre étaient quasi-impossibles», a-t-il déclaré. C'est pour cette raison qu'il a félicité ses camarades de lutte et plus particulièrement le président national de l'UFC, Gilchrist Olympio, pour son acte de bravoure en ce qui concerne cette nouvelle orientation de sa vision politique pour l'avènement d'un Etat de droit au Togo.

Ce qui est intéressant dans sa présentation est qu'il a gardé en lui les fibres de sa lutte politique. Il a alors rendu un vibrant hommage aux compatriotes pour leur «abnégation et leur ténacité vis-à-vis de la dictature de Gnassingbé Eyadéma, dictature qui tombe petit à petit en désuétude», selon lui. Il faisait ainsi allusion au geste politique de Gilchrist Olympio en 2010 en entrant en alliance avec le régime en place dans le but d'apaiser le climat sociopolitique dans le pays. D'où un choix facile pour lui de rejoindre la barque de l'UFC pour servir sa formation politique et mettre ses compétences à son service.

Malheureusement, ce choix a été mal interprété par une certaine frange de l'opposition. Selon un commentateur, Papavi Forson va à la mangeoire. La réplique a été sans ambages : «quand on aime un pays, il faut être du côté de la raison» dira un cadre de l'Ufc.

Le choix de Papavi Forson n'est qu'un penchant pour la fidélité.

Publication des rapports sur l'origine et la cause de ces incendies

Le Procureur Poyodi y voit une prime pour son enquête en cours

Il paraît certainement pour que les conclusions des experts français ne dévoilent pas une cause autre criminelle des incendies qui ont ravagé les marchés de Lomé et de Kara. A coup sûr, pour avoir déjà

commencé à écouter et à flanquer plusieurs inculpations aux personnes convoquées dans ladite affaire. Très tôt, le parquet est allé sur le terrain de la thèse criminelle, aujourd'hui confirmée par les résultats des prélèvements

des experts français. Même si leurs conclusions sont quelque peu atténuées par l'autre expert israélien qu'on n'avait pas vu venir. Du moins, à en croire la sortie médiatique du Procureur de la République le 24 avril 2013.

Parallèlement, ce sont les femmes sinistrées qui menacent de descendre dans la rue pour réclamer le reste de l'assistance financière de l'Etat en vue de la relance de leurs commerces.

Déclaration du Procureur de la République

Dans le cadre de l'enquête ouverte suite aux incendies qui ont ravagé les grands marchés de Lomé et de Kara, et divers autres édifices publics et privés, courant mois de janvier 2013, le parquet a requis l'avis des experts étrangers français et israélien. Il s'agit des experts français, dénommés Hervé Bazin et Major François Deblasi, et de l'expert israélien, Shlomo Maor. Ceux-ci avaient pour mission de donner leurs avis sur l'origine et la cause de ces incendies. Il leur était également demandé de procéder aux prélèvements et analyses pouvant intéresser l'enquête.

Le rapport de l'expert israélien porte exclusivement sur les grands de Lomé et de Kara. Celui des deux français se rapporte non seulement à l'incendie des deux grands marchés, mais également à celui du

marché d'Adidogomé.

En ce qui concerne l'origine des incendies, les experts sont unanimes. Ils concluent à des incendies criminels, en raison de multiples foyers sans «séquence de feu» entre eux constatés sur les lieux.

S'agissant du dispositif de mise de feu, les experts sont aussi unanimes que la matière utilisée comme accélérateur d'incendie des grands marchés de Lomé et de Kara, est un liquide inflammable.

Sur la nature du liquide, les experts français estiment qu'il s'agit d'un produit de type «kérosène», alors que l'expert israélien indique avoir constaté des vapeurs de benzène/essence.

Pour le marché d'Adidogomé, les experts français ont confirmé la découverte sur les lieux de plusieurs dispositifs de mise de feu réalisés à



l'aide de cigarettes associées à des allumettes et à des sacs remplis de carburant. Ils indiquent que ces dispositifs étaient destinés à différer l'inflammation du carburant posé à proximité immédiate du dispositif de mise de feu. Ils soulignent que l'analyse de l'échantillon prélevé sur le sol a permis de mettre en évidence une essence pour automobile et que la présence de plusieurs dispositifs de mise de feu

associés à ce type d'accélérateur, c'est-à-dire l'essence pour automobile, permet d'associer la cause du sinistre à une intervention humaine délibérée. En clair, il s'agit d'un incendie criminel.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu de faire observer que ces rapports sur l'origine et les causes des incendies survenus dans notre pays courant mois de janvier 2013, confortent la procédure en cours qui a retenu pour qualifications principales les destructions volontaires par incendie ou explosifs. Il s'agit, à n'en point douter, des incendies criminels déclenchés à l'aide des dispositifs de mise de feu constitués essentiellement de matière inflammable.

La procédure suit donc son cours.
Fait à Lomé, le 24 avril 2013
Essolissam POYODI

Marché de fourniture de bâchettes pour formation de ballots de coton graine

Mainlevée de la mesure de suspension de l'attribution provisoire imposée à la NSCT

Les requérants n'ont pas forcément raison à chaque saisine du Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation des marchés publics. C'est le cas en l'espèce de la société CIP-Afrique qui contestait les résultats provisoires de l'attribution du marché de fourniture de 27.000 bâchettes pour la formation de ballots de coton graine à la société Internégoce Sarl (lot n°2), pour un montant de 74.520.540 francs Cfa toutes taxes comprises. Une décision de suspension de l'attribution a été rendue le 15 mars 2013. Au soutien de son recours, la société CIP-Afrique avance que l'attribution a été faite à Internégoce malgré la non présentation d'un échantillon de bâchette dans son offre ; que l'attributaire provisoire a présenté au vu et au su de tout le monde, à l'ouverture des plis, une offre incomplète, tout en ne précisant pas la date à laquelle il compte remettre un échantillon de bâchette comme l'exige le dossier

d'appel d'offres ; que la non présentation dudit échantillon devrait être un critère d'élimination, arguant que l'absence de l'échantillon ne permet pas à la commission d'évaluation de vérifier la conformité des spécifications techniques de la bâchette proposée par un soumissionnaire, notamment le grammage tissage, l'allongement à la rupture, la résistance à la traction, etc.

Des arguments que la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT, autorité contractante) rejette. En soutenant que son dossier d'appel d'offres ne stipule nulle part que l'absence de production de l'échantillon au lot n°2 à une quelconque étape de la procédure (à l'ouverture par exemple) entraîne le rejet de l'offre ; qu'il a été reçu les offres et les échantillons des quatre soumissionnaires, y compris Internégoce ; que le

(suite à la page 4)

Commercialisation des produits de rente 2012-2013

La demande du café togolais a flambé au second trimestre

Jean Afolabi

Après sa chute du premier trimestre (octobre – novembre – décembre), la demande du café togolais sur le marché international a connu une forte hausse le trimestre suivant. D'après les chiffres officiels, elle a affiché, entre janvier et mars 2013, une augmentation de 974,32% par rapport au trimestre précédent pour se situer 2 122 989 kilogrammes. La commercialisation a été plus forte en février et mars à respectivement 870 424 et 841 265 kilogrammes. Tandis que janvier a commercialisé 411 300 kilogrammes.

En revanche, par rapport à la même période (janvier – février – mars) de la campagne précédente (glissement annuel), la commercialisation du café a connu une forte baisse à 48,65%. Février et mars de cette campagne avaient commercialisé respectivement 1 699 585 et 1 502 083 kilogrammes. Janvier en avait exporté 932 455 kilogrammes.

Dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ouro-Koura Agadazi, s'était lancé en février dernier dans une tournée dans les zones de production. Le but visé, officiellement, était de recenser les planteurs de café-cacao et les surfaces cultivables. «La collecte de données fiables permettra de disposer de statistiques précises pour mettre sur pied une politique adaptée. La relance de la filière demeure la priorité du gouvernement», avait indiqué le ministre cité par le portail officiel, qui précisait, par ailleurs, que le Togo espère, d'ici 2015, atteindre le seuil de 19.000 tonnes de café et 21.000 tonnes de cacao. En rappel,



le tonnage annuel du café exporté en 2011-2012 a totalisé 9 075 240 kilogrammes, en diminution de 4,95% par rapport à la campagne précédente.

Les produits de rente, essentiellement composés du café-cacao et du coton, ont représenté, en moyenne, 9% du Produit intérieur brut agricole (PIBA) au cours des cinq dernières années. Depuis 2009, les productions de café et cacao ont plutôt évolué en dents de scie, se situant dans une large fourchette de 5 500 tonnes à 12 500 tonnes pour le café et 3 600 à 10 600 pour le cacao. Dans le même temps, la production du coton-graine est passée de 27 906 tonnes en 2009/2010 à 79 510 tonnes en 2011/2012.

Après la dissolution de l'Office des produits agricoles du Togo (Opat), et la Société de rénovation Café Cacaoyère qui a conduit au désengagement de l'Etat du secteur de production et de commercialisation de ces filières, les

producteurs par l'intermédiaire de la Fédération des unions de producteurs de café et cacao assistés et financés par l'Agence française de développement (Afd) et, avec l'appui du Comité de coordination café cacao, ont repris la gestion des filières par leur encadrement et l'appui à la commercialisation des produits. Ce qui a empêché leurs descentes aux enfers et a permis avec le CCFCC, que des informations en temps réel des prix aux producteurs soient disponibles ainsi que des mécanismes d'achat aux producteurs à 70% de la valeur FOB.

Mais l'Etat togolais s'est de nouveau engagé dans le secteur depuis 2008, signale-t-on, et y a déjà injecté quelque 400 millions de francs Cfa. On estime que la qualité du café togolais est appréciée sur le marché. Reste à étendre les cultures, d'autant que des terres sont encore disponibles.

Marché de fourniture de bâchettes pour formation de ballots de coton graine

Mainlevée de la mesure de suspension de l'attribution provisoire imposée à la NSCT

(suite de la page 3)

soumissionnaire Internégoce avait signifié, lors de l'ouverture des offres, que son échantillon expédié par DHL par son partenaire arrivera en retard, sans donner de précision sur la date butoir (une information portée dans le procès-verbal signé par tous les soumissionnaires dont CIP-Afrique). En plus, il était connu que les résultats d'appréciation de l'échantillon de bâchettes proposées seront pris en compte aux fins uniquement d'évaluation.

Pour le Comité de règlement des différends, «il n'en demeure pas moins que le défaut de production d'un échantillon ne saurait entraîner le rejet de l'offre que si une telle sanction est expressément prévue dans le dossier d'appel d'offres». Pur réalisme de droit. L'autorité contractante conserve donc toute latitude pour réclamer au soumissionnaire défaillant de produire son échantillon dans le délai à lui imparti. «Ce n'est qu'en cas de refus ou d'impossibilité de le produire que l'offre pourra être



Dr Kokou Djagni, Directeur général de la NSCT

rejetée». Surtout que le soumissionnaire Internégoce a effectivement fourni son échantillon trois jours avant le début des travaux d'évaluation de la sous-commission d'analyse des offres. Au finish, «le processus d'évaluation ne pourrait plus être entaché d'irrégularité pouvant

rompre les principes d'égalité de traitement des candidats ou de transparence». CIP-Afrique n'est donc pas fondé dans sa requête, d'où la mainlevée de la mesure de suspension de l'attribution provisoire depuis le 19 avril 2013.

Besoins de liquidités bancaires

49 milliards Cfa injectés dans les banques togolaises cette semaine

Dans le cadre de ses opérations d'adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 23 avril 2013, à une injection de liquidités d'un montant de 617,380 milliards de francs Cfa

dans le système bancaire des pays membres de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). L'opération arrive à échéance le 29 avril prochain, a indiqué un communiqué de la Banque centrale.

En tout quarante-huit établissements bancaires des huit places de l'Union ont participé à cette opération dont le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 2,7500% et 2,7989%. Les établissements du Togo s'adjuget 49,400 milliards.

Outre le Togo, les établissements du Bénin et du Burkina Faso s'adjuget respectivement 144,870 milliards et 136,000 milliards. Ceux de la Côte d'Ivoire se font attribuer 93,016 milliards et ceux du Mali 87,500 milliards. Les banques du Sénégal s'adjuget 65,507

milliards, celles du Niger 31,000 et celles de la Guinée-Bissau 10,087 milliards.

Au cours du mois de février 2013, la moyenne des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est ressortie à 549,0 milliards, en progression de 26,9 milliards, par rapport au mois de janvier 2013. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire a baissé de 3 points de base pour s'établir à 3,06%. Sur le guichet mensuel, le montant mis en adjudication a été maintenu stable à 450 milliards au cours du mois sous revue. Le taux moyen pondéré est ressorti à 3,10%, stable par rapport à la précédente adjudication, d'après le Bulletin mensuel de conjoncture économique de la Banque centrale.

A Kpalimé cette semaine

Débats autour de la qualité du sel alimentaire

Une proportion considérable de sel actuellement consommé au Togo a une teneur en iode trop faible par rapport aux normes recommandées. Selon l'enquête par grappe à indicateurs multiples réalisée en 2010 (MICS4), moins du tiers des ménages (31%) a consommé du sel adéquatement iodé. L'utilisation de sel iodé est plus répandue en milieu urbain (36%) qu'en milieu rural (28%), d'où la nécessité d'une redynamisation des efforts multisectoriels pour renforcer le système de contrôle de qualité du sel alimentaire. Le sujet fait l'objet, depuis mardi, d'un atelier de révision de la législation nationale sur l'importation, la commercialisation et la consommation du sel iodé au Togo, avec la présence effective de l'Association togolaise des consommateurs (Atc), a indiqué jeudi l'Unicef dans un communiqué



de presse.

A l'issue de cet atelier, l'arrêté interministériel N° 76/MSP/MCPT du 3 mai 1996 sur le sel destiné à l'alimentation humaine et animale sera révisé afin de prendre en compte les normes relatives au sel alimentaire iodé, adoptées en juillet 2010 à Dakar, au Sénégal, par le Comité technique régional de normalisation des produits alimentaires de l'Union

économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) en concordance avec la norme du CODEX alimentarius. L'organisation de cet atelier rentre dans le cadre du programme d'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans à travers une approche communautaire au Togo», mis en œuvre par l'Unicef en collaboration avec le gouvernement, avec l'appui

financier de la Délégation de l'Union européenne au Togo.

L'iode est une composante alimentaire indispensable à la croissance de l'enfant, la maturation du cerveau et plusieurs autres fonctions vitales du corps humain. L'insuffisance de ce micronutriment entraîne des troubles dus à la carence en iode (TDCI) tels que le retard mental, les faibles poids de naissance, les avortements spontanés, la surdi-mutité, la prématurité, et le goitre. D'après la représentante de l'Unicef, le Dr Viviane Van Steirteghem, les conséquences de la carence en iode «... se traduisent par de plus faibles capacités d'apprentissage, entraînant à leur tour une moindre efficacité de la force de travail, une moindre productivité et d'importantes pertes économiques».

Au Bénin

Une production de coton en hausse

La production de coton au Bénin s'est élevée à 250 000 tonnes pour la campagne 2012/13 qui vient de s'achever, en hausse par rapport aux 175 000 tonnes de la campagne précédente, a souligné le ministre des Finances Jonas Gbïan. Une bonne performance liée à la croissance économique du

pays qui serait de 5,4% au premier trimestre 2013 contre des prévisions de 4,5% de la Banque mondiale, aurait expliqué à la presse le ministre. A noter que les superficies consacrées à la cotonculture ont augmenté en 2012/13 et que la météorologie a été favorable.

FOOTBALL/

La CAF organise un symposium sur les éditions de la CAN 2012 et 2013

La Confédération Africaine de Football (CAF) organisera du 11 au 13 Mai 2013 au Caire un symposium ayant pour but d'analyser les deux Editions de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-Orange (Gabon - Guinée Equatoriale 2012) et (Afrique du Sud 2013).

Ce symposium, prévu à l'hôtel Marriott, a pour objectif principal de fournir une analyse technique et tactique des 28e et 29e Editions du tournoi.

Ce colloque sera une opportunité de rassembler les directeurs techniques des fédérations et les entraîneurs ayant participé aux deux dernières Editions 2012 et 2013.

L'entraîneur de l'Espagne Vincent del Bosque, Prix de l'entraîneur de l'année FIFA 2012 et vainqueur de l'Euro 2012 sera l'hôte d'honneur de cet événement.

Le directeur de la Division du Développement de la CAF Abdel Moneim Hussein ainsi que le représentant de la FIFA, Juerg Nether, chef de l'éducation et du développement technique de la FIFA prendront également part à ce symposium.

Abdel Moneim Hussein a déclaré: "il est important d'échanger les ex-



pertises entre les entraîneurs des deux tournois."

Ce symposium mettra en exergue les tactiques modernes du jeu et l'analyse de la performance des équipes lors des tournois. Les entraîneurs présenteront leurs prépa-

ratifs techniques et tactiques avant, pendant et après les tournois. Ils discuteront également de la performance de leurs équipes et les moments difficiles auxquels les entraîneurs font face lors des matches.

Les directeurs techniques orga-

niseront également à leur retour à la patrie un atelier pour leurs équipes nationales et les entraîneurs des première et deuxième divisions.

Une conférence de presse aura lieu au terme de l'événement et les médias seront invités.

BASKETBALL/

NBA: Mike Brown nouvel entraîneur des Cleveland Cavaliers

Mike Brown a été nommé mercredi entraîneur des Cleveland Cavaliers, franchise NBA qu'il a déjà entraînée de 2005 à 2010, a-t-on appris auprès de l'équipe de l'Ohio.

Brown, qui avait enregistré 272 victoires pour 138 défaites lors de ses cinq saisons à Cleveland, avait mené les «Cavs» en finale NBA en 2007, où ils avaient été battus par les San Antonio Spurs. L'équipe comptait alors dans ses rangs LeBron James.

«Je suis ravi de revenir à Cleveland entraîner les Cavaliers», a déclaré dans un communiqué Brown, élu entraîneur de l'année en 2009.

Brown, qui avait été limogé après la défaite des Cavaliers au 2e tour des play-offs en 2010, remplace Byron Scott... qui lui avait succédé en 2010 et qui a été renvoyé la semaine dernière après la fin de la saison régulière.

En trois saisons, Scott, qui avait dû faire face au départ de James au Miami Heat, affiche un triste bilan de 64 victoires pour 166 défaites.

Brown avait entraîné les Lakers de Los Angeles lors de la saison 2011-2012 écourtée par un lock-out, enregistrant 41 victoires et 25 défaites, avant d'être renvoyé cette année après seulement cinq matches, dont quatre perdus.

FOOTBALL/

Angleterre: Suarez suspendu 10 matches pour avoir mordu un adversaire

L'attaquant uruguayen de Liverpool Luis Suarez a été suspendu 10 matches pour avoir mordu Branislav Ivanovic (Chelsea) lors d'un match de championnat d'Angleterre à Anfield dimanche, a annoncé mercredi la Fédération anglaise (FA).

«Une suspension de trois matches était clairement insuffisante et le joueur sera suspendu sept matches supplémentaires», explique la FA sur son site internet en précisant que la suspension prend effet immédiatement.

Suarez, 26 ans, manquera le début de la saison prochaine.

Le directeur exécutif de Liverpool Ian Ayre s'est déclaré «choqué et déçu» par la «sévérité» de la décision de la FA. «Nous attendons les explications écrites demain (jeudi, ndr) avant de faire d'autres commentaires», a-t-il ajouté. Suarez a jusqu'à vendredi 11h00 GMT pour interjeter appel de cette aggravation de sanction.

En interne, Liverpool a imposé à Suarez une amende dont le montant n'a pas été précisé mais qui devrait être reversée à une oeuvre caritative.

L'Uruguayen a plaidé coupable d'avoir mordu Ivanovic lors du match Liverpool-Chelsea (2-2), mais il a critiqué la volonté de la FA d'aggraver sa punition au-delà des trois matches de suspension initiaux. Le défenseur de Chelsea a accepté les excuses présentées par Suarez et la police a indiqué qu'Ivanovic n'allait pas déposer plainte.

Malgré cette affaire, Suarez demeure dans la liste des joueurs en lice pour le titre de meilleur joueur du championnat d'Angleterre décerné par la FA.

FOOTBALL/ LIGUE DES CHAMPIONS

LdC: Vers une première finale 100% allemande

Après les deux larges succès du Bayern Munich sur le Barça (4-0) et du Borussia Dortmund sur le Real Madrid (4-1), l'Allemagne n'avait jamais été aussi proche de qualifier deux de ses clubs pour la finale de la Ligue des Champions. Une performance que l'Angleterre (Man. United-Chelsea, 2008), l'Italie (AC Milan - Juventus, 2003) et l'Espagne (Real Madrid - Valencia, 2000) ont déjà réalisée par le passé. Un cas de figure que la Bundesliga a en revanche connu dans le cadre de la Coupe de l'UEFA, à laquelle a succédé la Ligue Europe, avec la victoire lors de l'édition 1979-1980 de l'Eintracht Francfort sur le Borussia Monchengladbach (2-3, 1-0).

Dortmund: Klopp ne s'enflamme pas

Le Borussia a beau avoir pris une sérieuse option sur la qualification pour la finale de la Ligue des Champions grâce à leur succès (4-1) sur le Real Madrid, joueurs et entraîneur sont restés mesurés à l'issue de la rencontre. Ainsi Jurgen Klopp, s'il devait bien avouer que ce résultat était "tout simplement incroya-



ble", était déjà tourné vers le match retour. "Il faut faire attention pour ne pas perdre la boule, a ainsi lancé le coach allemand, car il faut encore aller à Madrid et ce ne sera pas une promenade de santé là-bas. On a un deuxième match à jouer et si la tactique a bien fonctionné ce soir, je me garderai bien d'en dire davantage pour la suite."

Même prudence chez le héros de la soirée, Robert Lewandowski, auteur d'un quadruplé pour l'occasion, le premier réussi en demi-finale en Ligue des Champions. L'attaquant polonais avait en effet, lui aussi, déjà la tête au match retour. "Je suis forcément heureux d'avoir marqué quatre buts, c'est vraiment un moment unique, mais ce qui

compte à la fin, c'est d'atteindre la finale. Ce soir, ce n'était que la première étape et on n'est pas encore qualifié." a-t-il pris soin d'expliquer. Depuis 1970-71, sur 115 précédents, seules 14 équipes ont pourtant laissé file la qualification après avoir remporté le premier match 4-1 à domicile, ce qui donne au Bayer 88% de chances de qualifications.

TRANSFERT/

Le come-back de Mourinho déjà scellé ?

Après avoir annoncé la signature de Mario Götze au Bayern Munich, Bild envoie José Mourinho et Radamel Falcao à... Chelsea.

Il n'y a pas que le Bayern Munich qui prépare déjà la saison prochaine. Si le géant bavarois s'est déjà offert les services de Pep Guardiola et Mario Götze (20 ans) et attendrait d'officialiser la venue de Robert Lewandowski (24 ans), Chelsea s'agit également en coulisse. Après une saison mitigée, les Blues entendent repartir de zéro avec un nouveau coach.

Et selon le quotidien allemand Bild, ce nouvel entraîneur sera José Mourinho. La publication annonce que le technicien portugais résiliera son contrat avec le Real Madrid, qui court jusqu'en juin 2016, pour revenir à Stamford Bridge, où il a officié entre 2004 et 2007. Mieux, le journal avance qu'un pré-contract a déjà été signé entre les deux parties et que le Special One n'arri-

vera pas seul à Londres.

Toujours d'après Bild, le Portugais viendrait avec Radamel Falcao (27 ans) dans ses valises. Le Colombien de l'Atlético Madrid est courtisé de longue date par le club londonien. Et comme il partage le même agent que Mou, un certain Jorge Mendes, les pourparlers auraient déjà été entamés. Le nouveau Chelsea promet...



moovzone
Appelez jusqu'à 7 F la minute selon l'heure et l'endroit. **no limit**

Chez Moov nous savons que plus les tarifs baissent, plus vous êtes contents. C'est pourquoi nous avons créé Moovzone. Désormais vous pouvez profiter de réductions sur vos appels vers moov allant jusqu'à 95% selon l'heure et l'endroit où vous vous trouvez.

Pour afficher le taux de remise sur votre écran de téléphone, activez les paramètres de diffusion cellulaire.

Pour souscrire, tapez *106*5#.

-95% **-30%** **-40%** **-30%** **-10%** **-20%** **-90%** **-50%** **-40%** **-80%**

Togo

groupe **etisalat**

www.moov.tg Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

REPERES

Le MEET pour une discussion, mais demande deux tranches

Les étudiants du campus universitaire de Lomé n'ont pas encore perçu leurs allocations de secours depuis la rentrée scolaire 2012-2013.

C'est le clou de la rencontre entre la presse et le Mouvement de l'épanouissement de l'étudiant togolais (Meet) le 23 avril 2013. Pour le président du Meet, Kodjo Awudi, le paiement de ces tranches conditionne le bon déroulement du second semestre sur le campus universitaire de Lomé. "Pour permettre aux camarades de bien entamer le second semestre, nous demandons aux autorités d'attribuer les deux premières tranches, 60.000 f à chaque étudiant allocataire, nous demandons à l'autorité de revenir sur le point concernant le Bac 2008 pour éviter les grabuges sur le campus", a-t-il déclaré. Les responsables du Meet rappellent qu'ils sont ouverts à toute discussion avec les autorités compétentes. Rappelons que le Meet compte organiser une assemblée générale la semaine prochaine.

Pour une cause vraiment humanitaire

Les artistes comme King Mensah, Dela Délali et AGBOTI Yao Mawuena, Kezita, Revolution Band et autres artistes locaux organisent un Concert Humanitaire pour soutenir les projets de l'ONG AGERTO (Association Germano Togolaise). Il y aura aussi un chanteur reconnu venu directement d'Allemagne (Krahl Lee San). Le stade de Gomido de Kpalimé (environ 120 Km de Lomé) connaîtra une ambiance particulière le 11 mai prochain. Et pour cause. Tous ces artistes chanteront et danseront bénévolement. La recette collectée sera versée pour la Création des centres d'apprentissages sociaux que crée AGERTO. Ces centres sont déjà créés à Kpalimé, à Kara (Awandjalo), à Sokodé (Kémini) et à Notsé (Akpakpakpè). Ces quatre centres ont déjà formé et libéré 78 apprenants en six ans avec chacun une machine pour aller s'installer dans leurs comptes. Ils sont aussi installés et travaillent pour leur propre compte. "Bien que l'apprentissage soit gratuit, il faut payer les patrons du nord au sud, payer les factures d'électricité, acheter des matériaux pour faire fonctionner chaque centre, loger les apprenants à nos frais et offrir un repas chaud chaque midi pour tout le monde" a indiqué Messan AMEGNIHO, Fondateur de l'ONG AGERTO. "C'est toutes ces dépenses qui motivent nos artistes à collecter des fonds pour nous en organisant un Concert humanitaire. Nous invitons toute la diaspora et les amis du Togo à nous soutenir par tous les moyens" a-t-il conclu.

Il était une fois un exilé

Forson Papavi Kwedzo a raconté à la presse au siège de l'Union des Forces de Changement (UFC), le 24 avril, sa vie d'exilé au Canada.

Et, ce membre de l'UFC, parle d'un retour grâce au climat sociopolitique apaisé au Togo. "C'est avec une grande émotion que je me retrouve aujourd'hui parmi vous... Au moment où je quittais le Togo pour mon exil canadien, ces genres de rencontre étaient quasi impossibles", a-t-il déclaré. Il a par ailleurs, félicité ses camarades de lutte et plus particulièrement le président national de l'UFC, Gilchrist Olympio, pour son "acte de bravoure" en ce qui concerne cette nouvelle orientation de sa vision politique pour l'avènement d'un Etat de droit au Togo. Il a mis fin à ses propos avec un vibrant hommage aux compatriotes pour leur "abnégation et leur ténacité vis-à-vis de la dictature de Gnassingbé Eyadéma", dictature qui, selon lui, tombe petit à petit en désuétude.

Des brûlés à soigner gratuitement

Solidarité brûlés Nantes Lomé, en partenariat avec les Rotary Clubs du Togo est en mission humanitaire à Lomé du 02 au 17 mai 2013, au centre hospitalier universitaire (CHU) Sylvanus Olympio. Dénommée "soins aux brûlés", cette mission humanitaire offre des consultations et des soins gratuits à toute personne atteinte de brûlures au nouveau bloc opératoire du CHU Sylvanus Olympio. La première consultation est fixée au vendredi 03 mai 2013 à 7h30mn.

Note de lecture

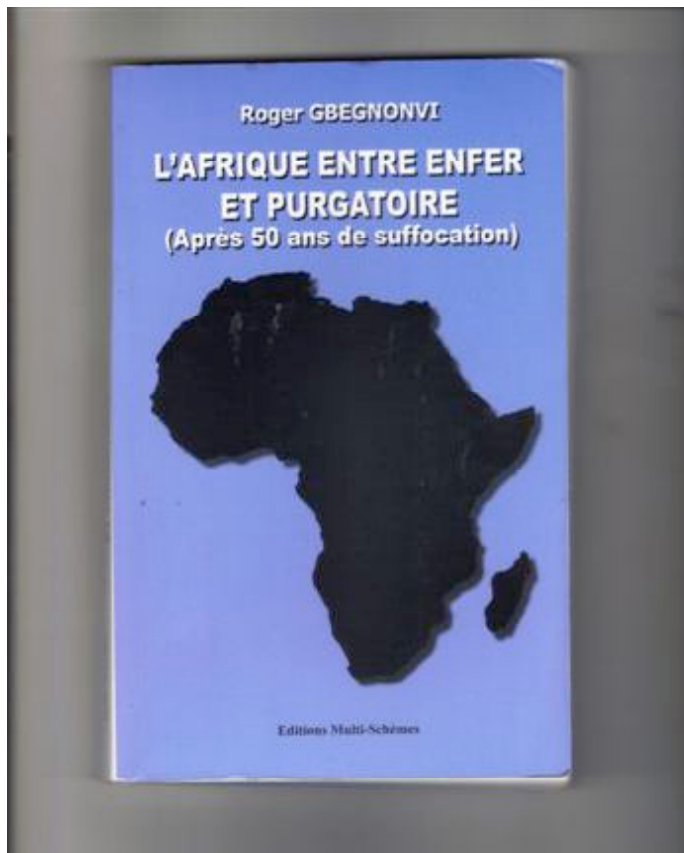
Roger GBEGNONVI, *L'Afrique entre enfer et purgatoire*, Cotonou, Editions Multi-Schémes, 2012, 256 pages.

Il fallait trouver les mots pour le dire, trouver à nouveau le ton approprié pour l'exprimer, exprimer l'état d'un continent, l'état de cette Afrique noire, notamment celle dite francophone où, après plus de 50 ans, « les soleils des indépendances » loin de briller, tardent à scintiller dans un ciel toujours ombrageux.

Et Roger Gbégnonvi vient de publier un livre ! Que cet homme plébiscité dans son pays « le professeur » envers et contre toutes les instances délibératives dûment habilitées publie un livre, rien d'étonnant en soi. Au demeurant, n'est-ce pas de pratique courante, lorsqu'on a passé des décennies à ne manquer aucune semaine sans noircir de sa plume, par ses articles et ses chroniques les nombreuses pages des quotidiens et autres périodiques de son pays, de faire de la somme de toutes ces publications, 2 ou 3 tomes conséquents et consistants aux titres aussi percutants les uns que les autres ? Mais ce n'est pas cette entreprise qui a généré l'ouvrage que nous livre aujourd'hui Roger Gbégnonvi. De façon plus académique « le professeur » avait le loisir d'exhumer sa remarquable thèse de doctorat de 306 pages corpus non compris, brillamment soutenue en 1985 devant un parterre de sommités de l'université allemande de Bielefeld (*Lo ou « proverbes » Structure et fonction d'un épiphénomène du parler fon des Aja-Fon du Danxome au Sud-Bénin*) ; il lui aurait suffi de la dépoussiérer et, ayant supplié et obtenu des financements et une préface d'un conseiller culturel de quelque chancellerie étrangère, de mettre au goût du jour cette somme hautement scientifique qui, au demeurant et incontestablement fait de lui l'un des meilleurs parémiologues de notre temps. Manifestement Roger Gbégnonvi n'a pas cédé à cette facile et trop paresseuse tendance que Jean-Marc-Aurel Afoutou nomme si plaisamment « la danse des impuissants de la création ».

Et faut-il le rappeler ? Puisque plus personne ne semble l'avoir en mémoire, « le professeur » aurait pu nous offrir une nouvelle édition de ses *Paroles interdites* qu'il publia en 1981 et dans lequel le démangeait déjà le sort inquiétant du continent africain.

Rien de tout cela, et après avoir, des décennies durant, observé, scruté le continent africain à travers sa vie socio-politique, recueilli des témoignages et surtout de précieuses confidences, Roger Gbégnonvi nous tend, aujourd'hui, sur 256 pages, un miroir à peine grossissant qui nous renvoie le visage hideux de nos irresponsabilités, de nos turpitudes, de nos lâchetés, de



nos inconsciences et pour tout dire, de nos misères morales, matérielles, intellectuelles, avec lesquelles nous faisons bon ménage et qui ne semblent même plus nous émouvoir.

Chacun se reconnaîtra dans ce livre, quelle que soit la place qu'il occupe sur la scène de notre spectacle social quotidien en Afrique: diplômé, archi-diplômé sans emploi prêt à faire n'importe quoi pour survivre ou vivoter, en attendant d'être pompeusement conduit à grand frais à sa dernière demeure ; vendeuses de cacahuètes ou de leurs charmes même délabrés, pillers éhontés de l'économie nationale n'ayant pour tout projet de développement que l'édification de leur énième « château de Chambord » sous les tropiques, voué inéluctablement à la vacuité ; agents ou complices de la raison d'Etat, maladroits dans l'art de faire disparaître corps et biens tel citoyen embarrassant, encombrant ou gênant ; oisif fonctionnaire d'Etat à l'enrichissement sans cause dont la seule occupation de détente consiste à s'époumoner sur un corps livré pour s'éteindre fatalement en une épectase terminale au grand dam de la belle dame qui peut enfin emporter la totalité du contenu du tiroir d'où le « Tonton » prélevait les généreuses largesses en guise d'émolument pour la qualité des prestations ; et ces intellectuels, ces intellectuels dont on aurait tant espéré pour l'émergence du continent mais qui, au final, n'ont toujours entretenu qu'un rapport ténu avec le livre ou les bibliothèques, le temps de décrocher le parchemin-sésame pour l'amélioration de leur indice salarial et qui ne comprennent pas qu'à la retraite l'on puisse prolonger la seule activité qui justifie la mission de l'intellectuel

authentique : « publish or perish », produire la pensée, écrire ou périr. Chacun se reconnaîtra donc dans ce livre panoramique.

Mais Roger Gbégnonvi ne se contente pas de restituer aux Africains les comportements qui expliquent la « suffocation » du continent noir, son absence de développement. Déjà en 1981 à la fin de ses *Paroles interdites*, il avait l'intime conviction que les voies et moyens du développement étaient possibles, et il écrivait en effet :

« Je sais que nos pharmaciens seront toujours des revendeurs d'aspirine. Que nos thèses et mémoires seront toujours pour Oxford et la Sorbonne. Que les meilleurs d'entre nous iront toujours féconder les bords de la Seine et du Missouri. Et qu'il n'y aura de transfert de technologie que celui-là. Et qu'à l'appel des consommateurs passifs à perpétuité nous répondrons toujours présents. »

ET POURTANT... si on voulait... »

En écrivant *Paroles interdites* en 1981, R. Gbégnonvi déclarait aussi :

J'ai décidé une fois pour toutes de rompre en visière à toute hypocrisie et à tout romantisme lénifiant parce que déformant. J'ai décidé de prendre le train d'enfer de la lucidité, quitte à ramer à contre-courant des flots de paroles soporifiques, béatifiantes et fausement sécurisantes. »

Le livre qu'il publie aujourd'hui, 32 ans plus tard, apporte explicitement ses réponses à ce « ET POURTANT... si on voulait... »

Et ses réponses sont concrètes : d'abord le fondement intellectuel de ses réflexions. : Roger Gbégnonvi convoque avec faveur les penseurs qui trouvent grâce à ces yeux : Aimé Césaire, Axelle Kabou, Frantz

Fanon, et inattendument « l'homme de Galilée » dont il refuse que le message soit assimilé à ce qu'en font les religions et les églises.

Plus concrètement l'auteur formule deux propositions :

- l'instauration partout sur le continent noir d'un « haut commissariat à l'écriture » dont la mission serait d'amener tout Africain à lire et à écrire dans sa langue maternelle parallèlement à la maîtrise éventuelle d'une ou de plusieurs langues étrangères. Cette proposition trouve son écho dans la récente déclaration de Barthélémy Adoukonou, Secrétaire du Conseil pontifical pour la culture, selon laquelle « aucun peuple ne s'est développé dans la langue d'autrui ».

- l'avènement d'une vraie démocratie avec toutes les balises qui évitent d'en faire, comme aujourd'hui en Afrique, des « démocraties », la négation même de la démocratie ; et ces balises qui n'ont pas été prévues par les théoriciens et pères historiques de la démocratie, R. Gbégnonvi les analyse et les met à jour à la lumière des expériences et des dérives africaines.

En somme, et en attendant l'accession de tous à la lecture, R. Gbégnonvi devra se rendre en pèlerin avec son livre, de conférences en causeries, pour s'expliquer de ses propositions politiques devant la classe africaine qui l'incarne aujourd'hui, s'expliquer devant la jeunesse africaine de l'impasse qui est la sienne et des voies et moyens possibles selon lui pour sortir de l'enfermement, débattre devant les autorités religieuses de ses audacieuses ou hasardeuses incursions théologiques, palabrer avec les « Tanties » pour parvenir à leur démontrer que la beauté féminine n'est pas que blanche ou blonde... Un livre qui ne manquera pas de susciter de passionnants débats et controverses.

Mais qu'on ne s'y méprenne pas : en dépit de la gravité des questions qu'aborde ce livre, le lecteur y prend un réel plaisir à travers des pages éminemment jouissives d'une écriture qui, derrière la gravité du sujet, apporte plaisir et jouissance esthétiques : une réelle délectation. En cela, après Molière qui *castigat ridendo mores*, Roger Gbégnonvi invite ses lecteurs à corriger leurs mœurs en les amenant à rire de leurs comportements suffocants...

Jean-Norbert Vignondé
Inspection Académique de la
Gironde, Bordeaux
Centre d'Etudes Linguistiques
et Littéraires
Francophones et Africaines
(CELFA) Bordeaux 3.



**Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses**

Récepsé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Les restaurants en plein air

Les règles d'hygiène souvent ignorées

La question de l'hygiène alimentaire demeure un véritable casse-tête. Les mets sont mis en consommation, voire consommés sans aucun respect des règles d'hygiène les plus élémentaires, et cela, au vu et au su de tous.

Etonam Sossou

On a l'impression que ces restaurants situés aux abords de nos voies sont issus d'une autre époque. Il faut manger vite et partir vite : on ne sait jamais. Ici, on sert des plats de toutes sortes qu'on consomme sous le bruit des véhicules, la poussière et les points d'ordures. Pourtant, les clients sont toujours de plus en plus nombreux à s'y restaurer midi, soir et même la nuit. Les tarifs très attractifs de ces « restos du cœur » charient chaque

jour de nouveaux clients. Auparavant, ces lieux étaient bondés de charretiers, de porteurs de bagages et autres commençants ambulants. Aujourd'hui, la restauration « fast food » (nourriture rapide) attire des consommateurs de tout genre : stagiaires d'entreprise, cadres, apprentis, chauffeurs de taxi..., bref toutes les couches sociales s'y précipitent pour se restaurer à moindre frais. Ces restaurants ont pignon sur rue dans les quartiers de Lomé. En effet, sans eux, comment pourrait se nourrir ce

nombre incalculable de citadins sans le sou ?

Adzo et Justine gagnent leur vie en improvisant, chaque midi, un restaurant de rue aux alentours d'un hôtel de la place. Elles nourrissent en moyenne 100 clients en proposant de petits plats de riz et « d'akoumé » à 150, 200 et 300 FCFA. Les sauces sont connues des habitués : sauce arachides, sauce « adémè », ou tomate avec du poisson ou de la viande. « Ce n'est pas parce que la nourriture est moins chère qu'elle est de

mauvaise qualité. Si vous ne faites pas bien la cuisine, vous perdez vos clients. C'est vrai qu'avec ce qu'on gagne, tout n'est pas donné sur le marché au niveau des denrées. Mais on joue sur la quantité en fonction de la bourse du client », souligne Justine. Tous les jours, les deux femmes se lèvent à 6 h du matin et finissent de cuisiner à 11 h. C'est dire que les plats sont servis fumants au resto. Généralement, elles finissent le service à 14 h ou entre 16 et 17 h quand les clients se font désirer. Dans ce cas, il faudra



réchauffer les plats. La plupart des clients semblent satisfaits. « La majorité des femmes chez lesquelles je mange font bien la cuisine : si c'est mauvais, personne ne viendrait, je pense ! Le seul problème, c'est la proximité de la route avec la poussière et les mouches, à cause des ordures », soutient Laurent, un diplômé sans emploi.

Contrairement aux habitués des restos de rue, certains trouvent qu'il est difficile de s'arrêter devant ces plats, encore moins les manger. La qualité et surtout le manque d'hygiène découragent les estomacs les plus affamés. « Madame, regardez vous-même. Ce n'est pas possible de manger ici ! », s'indigne Komi, un chauffeur de taxi en nous montrant une poubelle. Selon lui, les autorités doivent interdire ces restaurants de rue, mais, les professionnels de la santé, eux, préfèrent garder le silence. « Les restaurants de rue rendent d'énormes services aux consommateurs. Mais je pense qu'il faut penser d'abord à la santé. La proximité des bouches d'évacuation, caniveaux et

poubelles est dangereuse pour le client car les mouches sont de puissants vecteurs de maladies typhiques », soutient Anne, une infirmière nutritionniste.

La restauratrice Sidonie entend bien toutes ces critiques, mais elle demande aussi à être entendue : « Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous vendons à manger au bord de cette route. Mais que pouvons-nous faire ? Pour éviter de mettre nos clients en danger, nous couvrons nos plats et maintenons nos espaces propres ».

« Il faut vivre pour manger et non manger pour vivre », dit-on. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faut manger tout ce qui s'offre à nous. Pourtant, il n'est pas rare de voir des vendeuses de pain, de beignet et autres exposer leurs marchandises à l'air libre et sans couverture. Ce qui rend malades ceux qui en consomment. Une veille permanente des organisations de défense de consommateurs et autres structures impliquées permettrait d'éviter les désagréments liés à ce manque d'hygiène. La santé n'a pas de prix, mais un coût. Alors prudence !!!

Mise en œuvre du PADAT au Togo

On est sur une bonne lancée !

Mme Aïssa Touré Sarr, Chef de la délégation du Fonds international de développement (FIDA), en séjour au Togo depuis le 15 avril, a achevé mardi sa tournée à l'intérieur du pays après avoir visité la région Centrale et des Plateaux. Une tournée que s'inscrit dans le cadre de la seconde mission de supervision conjointe de Banque Mondiale/FIDA sur le PNISA.

A travers sa tournée, Mme Aïssa Touré Sarr a touché du doigt, l'état d'avancement du projet PADAT, financés à 65 millions de Dollars US par le FIDA (13 millions), le GASP (20 millions), la BOAD (17 millions), la BIDC (8 millions), le reliquat, pris en charge par le gouvernement et les bénéficiaires.

Les interactions, les interventions dont les organisations de producteurs (OP) ont bénéficié, l'accès aux intrants productifs (les semences et les fertilisants), les

agricole.

Le déplacement sur ce lieu a permis aux groupements, de s'inspirer de l'expérience de quelques OP à Mango dans le domaine

Lors des discussions, un certain nombre d'inquiétudes ont été soulevées par les OP. Cela va de la constriction des magasins de stockage, le temps qu'il faudrait pour que les motoculteurs soient mis à leur disposition, l'ouverture des comptes spécifiques pour la gestion des fonds qu'ont régénéré les motoculteurs, la réfection des pistes de desserte pour le transport des produits agricoles, etc.

D'autres sites de bas fonds ont également été visités à Atakpamé puis précisément à Atamossi Aroukopé. Des OP regroupés au sein de Yekossan, un groupement de 22 femmes et 13 hommes, mis en place le 15 mai 2006, qui a bénéficié

activités du PADAT, dans cette région. Un bilan chiffré, globalement satisfaisant, selon la chargée de portefeuille de FIDA.

« J'ai comme l'impression que dans la région des Plateaux, on arrive à dérouler le PADAT tel qu'il a été pensé », a laissé entendre Mme Touré Sarr.

La délégation s'est rendue également à Kpoda (Atakpamé) où elle a assisté à la cérémonie de remise de kits aux OP. Une occasion pour montrer aux paysans, l'itinéraire culturelle pour un rendement meilleur.

Là également la population a, par la voix du Chef Bassa Koudjo, exprimé des besoins en eau potable, hôpital, moulin, etc.

Visite de terrain achevée, bilan globalement satisfaisant, comme l'indique ici Mme Aïssa Touré Sarr.

« Pour le PADAT 2013, c'est une année charnière. On se rend compte sur le terrain qu'il y a une avancée sur toutes les composantes de PADAT. Je pense qu'on est dans la bonne lancée pour la réalisation des objectifs qui sont assignés au PADAT ».

Par rapport aux attentes et doléances des bénéficiaires, cette dernière souligne que les réponses ne peuvent s'inscrire que dans le PADAT, tel qu'il est déroulé. « On n'a pas la prétention de répondre à tout, on a la prétention d'entamer un processus de redynamisation du secteur agricole au Togo. Et à ce titre là, nous pensons qu'on a bien démarré », a-t-elle ajouté.

Madame Touré Sarr affirme néanmoins que : « Certaines interventions sont en train d'être menées mais qui répondent pas comme il le faut à l'ensemble des besoins, c'est le pourquoi on est là pour tirer les leçons et on va réajuster ».

Ce dont elle se réjouit, c'est le travail d'équipe, la dynamique des partenaires de mise en œuvre.

« Nous pensons que c'est une bonne dynamique qu'il faut poursuivre car dans un an ou deux, c'est la partie nationale qui devra prendre entièrement le relais sans PADAT et sans intervention », a laissé entendre la chargée de portefeuille de FIDA, avant de préciser que la question du transfert des compétences est aussi importante.

Aux populations et aux OP, la Chef de la délégation du Fonds



Visite de terrain

équipements qu'elles vont recevoir dans les mois à venir, voilà entre autres les raisons motivent la délégation de FIDA à se rendre à Kpéitchila, localité située à 12 km de Sotouboua. Là, on y retrouve des groupements disposant de bas fonds comme Pana Passa (30 ha), Hezou (20ha), Amitié (16ha), sur le site dénommé Hélélé.

Sur un autre site, celui de « Bodobonou Flandé », la délégation a échangé avec les responsables des groupements tels que : « Allahamdou » et « Union fait la force ».

Pour la mise à la disposition dans un bref délai de 05 motoculteurs en vue d'aménager le site pour la production rizicole et maraichère, cinq groupements composés de 75 membres, ont été sélectionnés dans cette localité. Ces organisations de producteurs (OP) bénéficiant par ailleurs d'appui accompagnement, de formation en gestion du matériel et en gestion de l'exploitation

auparavant des kits composés de semences (maïs, riz) et engrais.

En somme, la mise en œuvre du PADAT au Togo constitue un atout majeur pour les populations rurales. En témoigne Kodjo Raphael Midohoe, Expert en suivi-évaluation/Région des Plateaux.

« Il y des producteurs vulnérables qui n'ont jamais rêver dans leur vie qu'ils allaient bénéficier d'un d'appui accompagnement, de conseil technique, pour pouvoir améliorer leur rendement. Et c'est aujourd'hui un acquis que ces bénéficiaires aient mis en application ces conseils, ce qui a augmenté leur rendement. Un autre acquis, c'est le renforcement des capacités des structures », souligne M Midohoe.

L'équipe de FIDA a eu une séance de travail avec la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche/Région des Plateaux, rencontre au cours de laquelle, les responsables de cette Direction ont dressé le bilan des

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1161 DE LOTO BENZ DU 17 AVRIL 2013

C'est un plaisir de vous retrouver ce mercredi 24 avril 2013, pour le tirage N°1162 de Loto Benz.

Comme de coutume, de nombreux gros lots ont été gagnés lors du dernier tirage de Loto Benz. C'est essentiellement à Lomé que des gros lots ont été répertoriés.

En effet, les points de vente 8522, 5221, 6947, 8255 et 7322 basés dans la capitale ont enregistré deux lots de 500.000F CFA, deux lots de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1162 de LOTO BENZ du mercredi 24 Avril 2013

Numéro de base

71

50

08

89

14